

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER ET DES TERRAINS

sis sur la Commune de **VOUGY** (Haute-Savoie),
Lieudit Martinet, Lieudit Le Foreclet, Lieudit Les Grandes Isles et Lieudit Les Grandes Portions

MISE A PRIX : 75.000 € (SOIXANTE QUINZE MILLE €UROS), frais en sus

Fixée au **JEUDI 06 DÉCEMBRE 2018 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête du **CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au registre de commerce et des sociétés de ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège est PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat **la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

DÉSIGNATION DES BIENS : Sur la Commune de **VOUGY** (Haute-Savoie), les biens immobiliers cadastrés :

- **Section B n° 365** (08a 17ca), 44 Chemin du Martinet,
- **Section B n° 366** (17a 64ca), Lieudit Martinet,
- **Section B n° 367** (05a 93ca), Lieudit Martinet,
- **Section B n° 413** (52a 50ca), Lieudit Le Foreclet,
- **Section B n° 414** (03a 68ca), Lieudit Le Foreclet,
- **Section B n° 494** (25ca), Lieudit Les Grandes Isles,
- **Section B n° 495** (40ca), Lieudit Les Grandes Isles,
- **Section B n° 1161** (10a 20ca), Lieudit Les Grandes Portions,
- **Section B n° 1289** (39a 64ca), Lieudit Le Foreclet.

Soit une contenance totale de 1ha 38a 41ca.

Lesdits biens comprennent des terrains et un ensemble immobilier qui comporte plusieurs bâtiments qui se présentent comme suit : une habitation principale d'une superficie habitable totale de 161,79 m², une grange, des combles, une écurie et une dépendance, une cave et des toilettes extérieures.

OCCUPATION : A la date de l'établissement du procès-verbal de description, l'ensemble immobilier est vide de tout occupant et de toute faculté mobilière.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SELARL Jean-Marie HUGON, Huissier de Justice à TANINGES, le 19 février 2018 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 04 mai 2018 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE sous le n°18/00534, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SELARL Jean-Jacques SAGE, Huissier de Justice au FAYET, le VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 de 10 heures 30 à 11 heures 30.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

RENSEIGNEMENTS : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de **la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07),
- au Greffe du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 08 octobre 2018.